



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Attribution des places d'examen de permis de conduire dans le Val-de-Marne

Question écrite n° 8513

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le manque de places d'examen du permis de conduire dans le Val-de-Marne, à la fois dû à un manque d'inspecteurs (19 opérationnels sur 27) mais également au différentiel de traitement entre les auto-écoles traditionnelles et les auto-écoles dites « en ligne » qui embauchent majoritairement des indépendants. En effet, l'attribution des créneaux est proportionnellement supérieure pour ces dernières. Aussi il lui demande si le Gouvernement envisage de débloquer des places d'examen supplémentaires (3 000 places mensuelles sont environ nécessaires contre 2 500 aujourd'hui) comme d'aligner l'attribution des places entre les différents types d'auto-écoles.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Lefèvre](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8513

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mai 2023](#), page 4806

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)